

## PROGRAMME DE FORMATION

# APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES MAE VITICOLES - PAULHAN

*Territoires à enjeu Eau :* "Communes de Paulhan" ; "Aspiran et Adissan" ; " Bassin d'alimentation proche des puits Boyne et Hérault - Cazouls" ; "capatges du Pays de l'Or alimentés par la nappe de Mauguio-Lunel"

<b><u>OBJECTIFS :</u></b>	Permettre aux vignerons de comprendre la problématique environnementale du bassin versant sur lequel ils ont leurs parcelles. Permettre en agriculture biologique et/ou en agriculture conventionnelle, d'acquérir les compétences nécessaires pour une bonne maîtrise du raisonnement de la protection phytosanitaire et de la lutte contre les adventices. Permettre aux vignerons d'optimiser l'efficacité de leurs outils de travail du sol. Permettre aux vignerons d'acquérir les compétences pour évaluer et optimiser la qualité de pulvérisation de leurs appareils de traitement
<b><u>PRE-REQUIS :</u></b>	
<b><u>PUBLIC :</u></b>	Exploitants Agricoles et personnes en cours d'installation
<b><u>LIEU :</u></b>	PAULHAN – Salle de la Mairie ou Parcelles alentours
<b><u>DATES :</u></b>	10/01/12 – 07/02/12 – 06/03/2012 – 06/06/12 – 05/07/12. Prochaine session 2013.
<b><u>CONTACTS :</u></b>	Alice BOSCHER ☎ 04.67.20.88.33 Jennifer LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59
<b><u>INTERVENANT :</u></b>	Agents CA34 et préventeur MSA.
<b><u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u></b>	Exposé participatif. Projection. Démonstration
<b><u>DUREE :</u></b>	22 h 30
<b><u>COUT :</u></b>	750 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<b><u>ATTESTATION :</u></b>	Une attestation de stage est remise aux participants à la fin de la formation.

### **1ère JOURNEE – DUREE : 4 H en salle**

**14 h 00 - 18 h 00**                      Intervenant : A. Boscher (CA34)

- Contexte et réglementation
  - o SDAGE, Grenelle Environnement, Captage Prioritaire et dispositif ZCSE
- Notion de protection de la qualité des eaux
  - o Notion de bassin versant et d'aire d'alimentation de captage
  - o Etat de la qualité de l'eau du captage concerné
  - o Voies de transfert des polluants (notion de pollution diffuse, notion de pollution ponctuelle, ...)

- Moyens de lutte contre les pollutions ponctuelles
  - o *Remplissage des appareils : point réglementaire et technique, exemple d'installation, aides possibles*
  - o *Stratégie de gestion des effluents (à la parcelle, par un système validé, par un prestataire)*
  - o *Préconisation pour réduire les volumes d'effluents générés (Rinçage à la parcelle, ...)*
  - o *Gestion des EVPP et PPNU (bordereau de remise des EVPP ou PPNU)*
- Moyens de lutte contre les pollutions diffuses
  - o *Protection raisonnée et Technique d'entretien du sol,*
  - o *Zones tampons, Haies, Rôles des fossés, Enherbement hivernal, Enherbement des tournières*
  - o *Réglage des appareils ...*
- Mise en œuvre des MAE-t dans les exploitations
  - o *Calendrier des étapes à suivre*
  - o *Présentation du bilan (PHYTO\_01) à faire*
  - o *Notion sur la conditionnalité et les exigences à respecter*

## **2ème JOURNEE – DUREE : 7 H**

Intervenants CA34 : R. Calac, C. Auvergne, JC Tsakonas

### **9 h - 12 h 30 : en salle**

- Désherbage chimique
  - o *Stratégie, Adventices, Spécialités commerciales*
  - o *Théorie sur le réglage d'une rampe à désherber sous le rang*
- Travail du sol
  - o *Techniques : travail de l'inter-rang, travail sous le rang et travail intégral*
  - o *Connaissance et choix des Outils*
  - o *Stratégie d'intervention et organisation du travail*
  - o *Impact sur le sol*

### **14 h - 17 h 30 : sur le terrain**

- Désherbage chimique : réglage pratique d'une rampe à désherber sous le rang
- Travail du sol :
  - o *Démonstration d'outils de travail du sol en mouvement (tests au champ des outils des stagiaires)*
    - *Outils pour travailler le rang*
    - *Outils pour travailler l'inter-rang*
  - o *Diagnostiques des outils présents (points forts, points faibles, préconisations pour une bonne utilisation, retours d'expériences éventuels sur le matériel)*

## **3ème JOURNEE – DUREE : 3 H en salle**

### **9 h - 12 h**

Intervenants: N. Bals (ADVAH) et R. Calac (CA34)

- Les principes de la protection raisonnée en viticulture conventionnelle et/ou biologique :
  - o *Définition de la protection raisonnée et protection biologique*
  - o *Maladies et ravageurs (calendrier des pressions)*
  - o *Stratégies de lutte raisonnée et biologique*
  - o *Notions de risque et de seuils de nuisibilité économiquement acceptable*
  - o *Maîtriser les interventions et assurer la traçabilité*
  - o *Notion d'IFT et critères de choix des produits*

## **4ème JOURNEE – DUREE : 3 H sur le terrain (réseau de parcelles)**

**9 h - 12 h**                    Intervenants: N. Bals (ADVAH) et R. Calac (CA34)

- Point sur la situation phénologique et sanitaire du moment
- Point sur la stratégie développée jusque là par chaque stagiaire
- Reconnaissance des parasites et ravageurs à la parcelle
- Discussion sur la stratégie à mettre en œuvre en fonction des observations

## **5ème JOURNEE – DUREE : 5 H 30**

Intervenant : *C. Auvergne et JC Tsakonas (CA34), Préventeur MSA*

**16 h 30 – 18 h 00 : en salle**

- Savoir optimiser sa qualité de pulvérisation
  - o *La théorie sur les bonnes pratiques de pulvérisation*
  - o *Les notions de qualité de pulvérisation*
  - o *Comment choisir un pulvérisateur respectueux de l'environnement ?*

**18 h 00 – 19 h 30 : sur le terrain**

- Savoir étalonner un matériel de pulvérisation
  - o *Présentation de 3 types de pulvérisateurs*
  - o *Les différents organes : buses, vanes électriques, filtration, système anti-gouttes, manomètre, ...*
  - o *Méthodes d'étalonnage et de réglages*
  - o *Préparation des appareils pour les simulations de traitement*

**20 h 30 - 21 h 30 : sur le terrain**

- La protection de l'utilisateur
  - o *Voie de contamination*
  - o *Lecture d'étiquette*
  - o *Présentation des équipements de protection individuels*

**21 h 30 - 23 h 00 : sur le terrain**

- Simulation de traitement de nuit : pour chacun des types de pulvérisateur, un mélange eau + fluorescéine est appliqué au vignoble. Cette molécule a la propriété de devenir fluorescente quand elle est éclairée en lumière noire. Cela permet de visualiser les zones touchées par la bouillie
- Evaluation de la qualité de la pulvérisation : zones touchées, qualité des impacts, dérive, ...
- Observations des impacts liés à la dérive sur l'applicateur, le matériel, le sol, le végétal, les observateurs, ...
  
- **Bilan de la formation**

à renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Mas de Saporta – Maison des agriculteurs A – CS 10100 – 34875 LATTES cedex –  
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

**Production principale :** \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

**« MAE PAULHAN »**

**Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

**Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCA2  Autre fonds (à préciser)

**Documents obligatoires à joindre :**

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
  - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA<sup>2</sup>
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
  - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature



<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

<sup>2</sup> Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »